

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 97/141 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT TRANSFORMATION ET REGULARISATION DE POSTES BUDGETAIRES, ET REVALORISATION DE LA REMUNERATION D'AGENTS NON TITULAIRES

SEANCE DU 22 DECEMBRE 1997

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le vingt deux décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Jean-Marc BALESI, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Antoine GAMBINI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Antoine GAMBINI
M. Pierre-Jean CASTA à M. Pierre-Philippe CECCALDI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean JALPI
M. Ours Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI
Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Eugène BERTUCCI
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul-Donat POLI



M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA
M. Joseph SISTI à M. Pierre POGGIOLI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA,
Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI,
Félix LUCIANI, Alphonse TAMBURINI, Jean-Marcel VUILLAMIER.

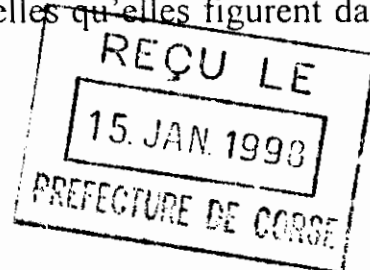
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE les transformations de postes budgétaires au sein des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après :

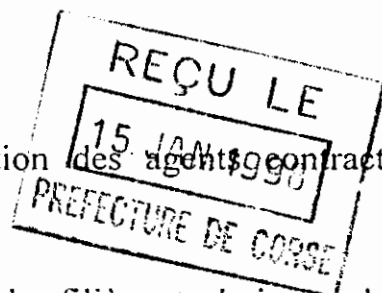


Référence du poste budgétaire à transformer	Poste budgétaire nouvellement créé	Observations
91/48 Adjoint Administratif principal	Rédacteur Territorial	Nomination par liste d'aptitude
94/161 Agent Technique	Agent de maîtrise	Meilleure adéquation du poste aux fonctions réellement exercées – agent transféré DDE.
93/42 Contractuel catégorie A	Directeur Territorial	Poste supprimé par erreur par délibération 94/161.
87/96 Chargé d'études SCARIF	Contractuel catégorie A Pilotage du Plan Régional de Formation et de l'Apprentissage	Meilleure adéquation du poste aux fonctions réellement exercées.
94/161 Technicien territorial transfert R.N.	Technicien territorial Spécialité informatique	Meilleure adéquation du poste aux fonctions réellement exercées.
94/161 Adjoints Administratifs (3) Routes nationales	3 Agents Administratifs Routes nationales	Meilleure adéquation du poste aux fonctions réellement exercées.
94/161 Attaché Territorial (Chef de service Enseignement Supérieur et Recherche)	Directeur Territorial	Nomination par liste d'aptitude.
93/25 Agent d'Entretien	Agent Administratif	Changement filière professionnelle.
94/161 Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal	Nomination par liste d'aptitude.
90/114 Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal	Nomination par liste d'aptitude.
91/15 Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal	Nomination par liste d'aptitude.

ARTICLE 2 :

DECIDE de revaloriser la rémunération des agents contractuels suivants :

1) Contractuel de catégorie C de la filière technique chargé notamment au sein du Bureau Régional des Ouvrages d'Art, des fonctions de réalisation et de contrôle des travaux (réalisation de plans, cartes et dessin) dont la Collectivité Territoriale de Corse assure la maîtrise d'ouvrage (24 ans



d'expérience professionnelle, dont 3 à la Collectivité Territoriale de Corse). Salaire brut mensuel porté à 11 588,41 (équivalent IB 499) majoré du régime indemnitaire des personnels techniques adopté par la délibération 95/60 AC du 30 juin 1995 (référence : Agents de Maîtrise Principal – 6^{ème} échelon).

2) Contractuelle de catégorie A (Bac + 5) chargée notamment, au sein de la Direction de la Formation, de l'Enseignement et de la Recherche, du pilotage du Plan Régional de Formation et de l'Apprentissage (6 ans d'expérience professionnelle à la Collectivité Territoriale de Corse). Salaire brut mensuel porté à 13 651,00 F par mois.

ARTICLE 3 :

DECIDE de procéder à la régularisation du tableau des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse par la suppression des postes budgétaires suivants :

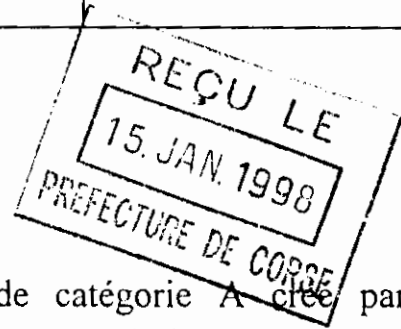
FILIERE ADMINISTRATIVE		
CATEGORIE A DELIB. 84/42	Secrétaire Général de l'Assemblée et des Conseils Consultatifs	RETRAITE
DELIB. 93/25	Attaché	DEMISSION (Pré-Cirval)
DELIB. 94/161	Attaché	RETOUR du titulaire dans son administration d'origine
CATEGORIE C	Attaché	TRANSFERT R.N.
DELIB. 83/10	Agent administratif	PROMOTION du titulaire au grade supérieur
DELIB. 83/51	Adjoint administratif	PROMOTION du titulaire au grade supérieur
DELIB. 87/96	Contractuel SCARIF	TITULARISATION de l'intéressé
DELIB. 90/21	Agent administratif	PROMOTION du titulaire au grade supérieur
DELIB. 91/15	2 Agents administratifs	PROMOTION des titulaires au grade supérieur
DELIB. 94/161	1 Adjoint administratif	PROMOTION du titulaire au grade supérieur
	2 Agents administratifs	PROMOTION des titulaires au grade de technicien territorial
	4 Adjoints administratifs	TRANSFERTS DES R.N.

REÇU
15. JAN. 1999
PREFECTURE DE CORSE

FILIERE TECHNIQUE		
CATEGORIE A DELIB. 94/09	1 Ingénieur urbaniste-paysagiste	POSTE SANS OBJET
DELIB. 95/58	1 Ingénieur des bâtiments civils	POSTE SANS OBJET
CATEGORIE B DELIB. 94/161	1 Technicien territorial	TRANSFERTS DES R.N.
CATEGORIE C DELIB. 91/15	2 Agents d'entretien	1 agent DECEDE 1 PROMOTION grade supérieur MUTATION de l'intéressée
DELIB. 94/09	1 Agent technique	
DELIB. 94/161	1 Agent d'entretien	RETRAITE
DELIB. 95/58	1 Dessinateur CAO/DAO 1 Agent technique Peinture/Tapisserie 1 Agent technique Chauffage/Plomberie 1 Agent technique Electricité 1 Agent technique Sécurité 2 Agents d'entretien	POSTE SANS OBJET POSTE SANS OBJET POSTE SANS OBJET POSTE SANS OBJET POSTE SANS OBJET POSTES SANS OBJET
FILIERE CULTURELLE		
CATEGORIE A DELIB. 91/31	1 Ethnologue régional pour le Musée	DOUBLE EMPLOI avec délib. 93/62

ARTICLE 4 :

DIT que le poste d'informaticien de catégorie A crée par la délibération 91/15 du 15/02/1991 sera pourvu soit par un titulaire de la Fonction Publique Territoriale, soit, à défaut par un contractuel. Chargé d'encadrer le service informatique, de coordonner son activité et de concevoir son évolution, il aura une expérience professionnelle confirmée dans des fonctions similaires (diplôme requis : Bac + 4 ou Bac + 2). Sa rémunération sera calculée, soit par application de la grille indiciaire du cadre d'emploi concerné, soit, pour un contractuel, en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise.



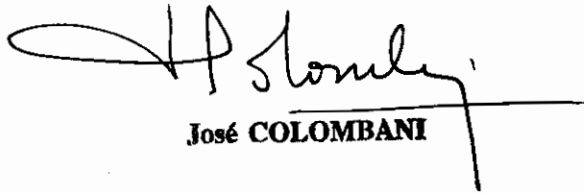
ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 22 décembre 1997

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

